

DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE

AMÉNAGEMENT · PLAN CLIMAT · ÉNERGIES RENOUVELABLES

Comprendre les trois démarches en cours

Trois démarches importantes sont déjà amorcées dans Charlevoix-Est. Découvrez ce qu'elles impliquent et comment la participation citoyenne peut contribuer aux choix à venir.

1. La révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD)

Qu'est-ce que le SAD?

C'est le principal outil de planification du territoire à l'échelle de la MRC. Il établit une vision régionale de l'aménagement et les grandes lignes directrices qui guideront l'organisation et le développement du territoire. Les plans et les règlements d'urbanisme des municipalités doivent ensuite être conformes aux orientations établies dans le SAD.

Pourquoi est-il révisé maintenant?

De nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) sont entrées en vigueur le 1er décembre 2024. L'ensemble des MRC du Québec doivent ajuster leur planification pour en tenir compte.

Pour Charlevoix-Est, cette révision est également l'occasion d'adapter la planification aux réalités actuelles et futures du territoire, notamment en matière d'habitation, de protection des milieux naturels et de changements climatiques.

Quel rôle peut jouer la participation?

Les priorités, les préoccupations et les réalités exprimées au cours de la démarche permettront d'alimenter les choix que la MRC doit encore faire et de mieux ancrer la planification dans les réalités du territoire.



2. L'élaboration du Plan climat

Qu'est-ce qu'un Plan climat?

Le Plan climat vise à préparer le territoire aux conséquences des changements climatiques et à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), en misant sur les leviers d'action de la MRC et des municipalités.

Il s'appuie sur trois grandes sphères d'action :

Réduire les émissions de GES

Un inventaire permet de mieux comprendre d'où proviennent les émissions sur le territoire et d'identifier les interventions les plus porteuses.

S'adapter aux changements climatiques

Une analyse des risques permet d'identifier les secteurs, les populations, les infrastructures et les milieux les plus exposés et/ou vulnérables, afin de déterminer les priorités d'adaptation.

Favoriser la transition climatique

La transition climatique vise notamment à favoriser l'adhésion, la mobilisation et la collaboration des citoyens·nes et des acteurs du territoire autour des transformations à mettre en œuvre.

Où en est Charlevoix-Est?

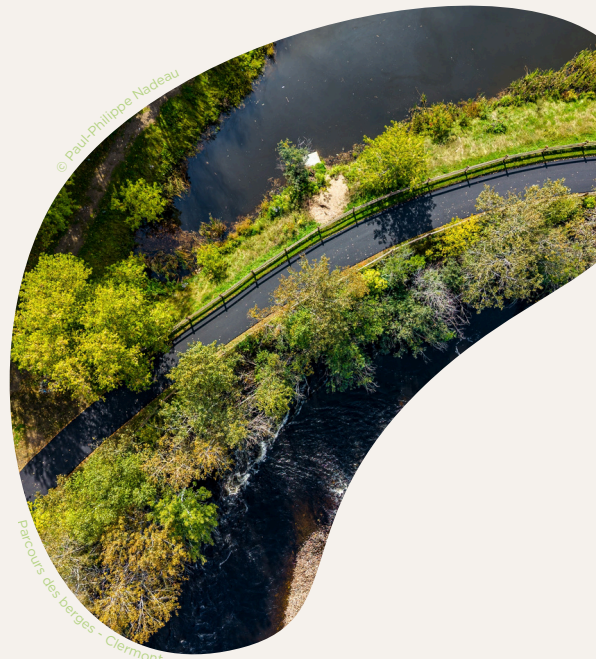
L'élaboration du Plan climat a débuté en mars 2024 et son dépôt est prévu pour mars 2027 dans le cadre du Programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL).

À ce jour :

- Les inventaires d'émissions de GES sont terminés;
- L'analyse des risques climatiques est en cours;
- L'identification des mesures d'adaptation et de réduction des GES est en cours.

Quel rôle peut jouer la participation?

La démarche permettra notamment de mieux comprendre les préoccupations de la population, de discuter des priorités d'adaptation et de connaître son niveau d'appui envers différentes mesures qui pourraient contribuer à la transition climatique du territoire.



3. L'encadrement des énergies renouvelables

Pourquoi la MRC s'intéresse-t-elle aux énergies renouvelables?

Dans le cadre de la révision de son SAD, la MRC doit également réfléchir à la manière dont différents projets d'énergies renouvelables pourraient s'intégrer au territoire : éolien, solaire, hydraulique, biomasse, géothermie, etc.

Une attention particulière est actuellement accordée à l'énergie éolienne. Les nouvelles orientations gouvernementales demandent notamment aux MRC de : « Favoriser la mise en valeur du potentiel éolien du territoire d'une manière qui respecte les particularités du milieu et qui contribue à l'acceptabilité sociale de cette filière énergétique » (Orientations gouvernementales en aménagement du territoire, Groupe F).

Où en est la réflexion sur l'éolien?

Au moment du diagnostic réalisé à l'été 2026, aucun projet de parc éolien n'était à l'étude sur le territoire de Charlevoix-Est.

Hydro-Québec est en voie de réaliser une évaluation du potentiel éolien dans certains secteurs, notamment à l'aide de mâts permettant de mesurer les vents. Ces travaux visent à mieux connaître le potentiel du territoire.

En parallèle, la MRC a mis sur pied une table de concertation sur l'éolien réunissant des gestionnaires et acteurs des territoires concernés par l'implantation des mâts de mesure. Cette table vise notamment à permettre les échanges sur les préoccupations du milieu et à cheminer de façon concertée dans cette étape d'acquisition de connaissances.

Pourquoi en parler maintenant?

Réfléchir à ces enjeux avant qu'un projet précis soit soumis permet de discuter en amont de ce qui est important pour le territoire : les usages à préserver, les préoccupations à considérer, les retombées souhaitées et les conditions qui devraient guider l'intégration d'éventuels projets.

La démarche de participation permettra donc d'alimenter cette réflexion et de mieux comprendre les attentes de la population et des acteurs du territoire.

